

## COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

### Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8<sup>ème</sup> échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre, je serai reclassé.e au 5<sup>ème</sup> échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6<sup>ème</sup> échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9<sup>ème</sup> échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7<sup>ème</sup> échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promuvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : [fdsasquestionsecur@gmail.com](mailto:fdsasquestionsecur@gmail.com)



Fédération de la Santé  
et de l'Action Sociale

# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



## Manipulateur en électroradiologie

# Manipulateur en électroradiologie

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## Manip classe normale

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1 <sup>e</sup>	2 ans	390	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1	1 an	390	0	0,00 €	0,00 €
2	3 ans	404	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	2	1,5 an	419	15	70,29 €	56,02 €
3	3 ans	422	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	3	2 ans	442	20	93,72 €	74,69 €
4	3 ans	446	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	4	2 ans	463	17	79,66 €	63,49 €
5	3 ans	472	→	5/6 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	486	14	65,60 €	52,29 €
6	3,5 ans	503	→	6/7 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	513	10	46,86 €	37,35 €
7	4 ans	524	→	sans ancienneté	→	7	3 ans	545	21	98,41 €	78,43 €
8	4 ans	544	→	3/4 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	7	3 ans	545	1	4,69 €	3,73 €
9	4 ans	571	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	575	4	18,74 €	14,94 €
10	-	592	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	605	13	60,92 €	48,55 €

## Manip classe normale

↓	10	4 ans	640	
↓	11	-	673	

Peuvent être nommés à la classe supérieure de leur corps les manip. ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale et d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans le corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de catégorie B.

J'étais :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai :

## Manip classe supérieure

ECHELON	durée	IM		RECLASSEMENT 1 <sup>er</sup> octobre 2021	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	422	→	sans ancienneté	→	1	2 ans	445	23	107,78 €	85,90 €
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
4	2 ans	475	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	3	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise	→	4	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
10	-	627	→	ancienneté acquise*	→	8	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €

## Manip classe supérieure

↓	9	4 ans	685	
↓	10	-	722	

\*dans la limite de la durée de l'échelon